

Rôle des audiences Conseil de discipline Mai – Juin – Juillet – Septembre 2019

N° dossier Nom de l'infirmière/infirmier	Nature de la plainte	Plaignant(e)	Président(e) & membres	Procureur(e) plaignant(e) (P) Procureur(e) intimé(e) (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
20-18-00753 Cynthia Arsenault, infirmière (Permis n° 215 1607)	- Appropriation d'un narcotique injectable (art. 13 du <i>Code de déontologie des infirmières et infirmiers</i> , RLRQ chapitre I-8, r.9) (trois chefs) ; - Recours à un procédé déloyal à l'égard d'une autre professionnelle, en vue de s'approprier des narcotiques (art. 47 du <i>Code de déontologie des infirmières et infirmiers</i> , RLRQ chapitre I-8, r.9).	Joanne Létourneau, syndique en reprise d'instance	M ^e Isabelle Dubuc, présidente M ^{me} Marie-Josée Boulianne, infirmière M ^{me} Rosella Di Lallo, infirmière	M ^e Jasmine Simard (P)	Plainte	10 mai 2019	9 h 30	Ordre des infirmières et infirmiers du Québec 4200, rue Molson Montréal (Québec) H1Y 4V4 Salle M-140
20-18-00755 Marlène Nadeau, (Permis n° 99 0274)	- Appropriation et dissimulation de narcotiques injectables (art. 13 du <i>Code de déontologie des infirmières et infirmiers</i> , RLRQ chapitre I-8, r.9).	Josée Dorval, syndique adjointe	M ^e Hélène Desgranges, présidente M ^{me} Diane Millette, infirmière M ^{me} Martine Labonté, infirmière	M ^e Marie-Eve Giguère (P) M ^e Nancy Brunelle (I)	Plainte	13 mai 2019	9 h 30	Ordre des infirmières et infirmiers du Québec 4200, rue Molson Montréal (Québec) H1Y 4V4 Salle M-140

N° dossier Nom de l'infirmière/infirmier	Nature de la plainte	Plaignant(e)	Président(e) & membres	Procureur(e) plaignant(e) (P) Procureur(e) intimé(e) (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
20-19-00764 Éric Tremblay, infirmier (Permis n° 93 1927)	- Infraction criminelle en lien avec l'exercice de la profession (art. 149.1 du <i>Code des professions</i> , RLRQ chapitre C-26) ; - Avoir omis d'aviser la secrétaire de l'Ordre qu'il avait fait l'objet d'une décision judiciaire (art. 59.3 du <i>Code des professions</i> , RLRQ c. C-26); - Avoir faussement indiqué lors de la mise à jour de son dossier professionnel qu'il n'avait pas été déclaré coupable d'une infraction criminelle (art. 59.2 du <i>Code des professions</i> , RLRQ c. C-26); - Avoir faussement indiqué dans sa déclaration annuelle qu'il n'avait pas été déclaré coupable d'une infraction criminelle (art. 45.2 et 59.2 du <i>Code des professions</i> , RLRQ c. C-26).	Fatima Aber, syndique adjointe	M ^e Pierre Sicotte, président M ^{me} Rosemonde Landry, infirmière M ^{me} Martine Labonté, infirmière	M ^e Alain Galarneau (P) M ^e Michel Lachance (I)	Plainte	3 juin 2019	9 h 30	Ordre des infirmières et infirmiers du Québec 4200, rue Molson Montréal (Québec) H1Y 4V4 Salle M-140
20-18-00752 Sylvain Fafard, (Permis n° 206 2704)	- Infraction criminelle en lien avec l'exercice de la profession (art. 149.1 du <i>Code des professions</i> , RLRQ chapitre C-26).	Fatima Aber, syndique adjointe	M ^e Lyne Lavergne, présidente M ^{me} Andrée Duplantie, infirmière M ^{me} Josée Bonneau, infirmière	M ^e Alain Galarneau (P)	Plainte	10 juin 2019	9 h 30	Ordre des infirmières et infirmiers du Québec 4200, rue Molson Montréal (Québec) H1Y 4V4 Salle M-140

N° dossier Nom de l'infirmière/infirmier	Nature de la plainte	Plaignant(e)	Président(e) & membres	Procureur(e) plaignant(e) (P) Procureur(e) intimé(e) (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
20-19-00756 Annie Tremblay, infirmière (Permis n° 205 0702)	- Avoir fait preuve de négligence dans les soins et traitements (art. 44 du <i>Code de déontologie des infirmières et infirmiers</i> , RLRQ chapitre I-8, r.9).	Joanne Létourneau, syndique en reprise d'instance	M ^e Isabelle Dubuc, présidente M ^{me} Rosella Di Lallo, infirmière M ^{me} Josée Bonneau, infirmière	M ^e Nathalie Vuille (P) M ^e Marie-Claude St- Amant (I)	Plainte	12 juin 2019	9 h 30	Ordre des infirmières et infirmiers du Québec 4200, rue Molson Montréal (Québec) H1Y 4V4 Salle M-140
20-18-00748 Kokouvi Amedaho, infirmier (Permis n° 210 0050)	- Avoir fait preuve de négligence dans les soins et traitements prodigués à un client (art. 44 du <i>Code de déontologie des infirmières et infirmiers</i> , RLRQ chapitre I-8, r.9).	Martin Simard, syndic adjoint	M ^e Lyne Lavergne, présidente M ^{me} Rosella Di Lallo, infirmière M ^{me} Andrée Duplantie, infirmière	M ^e Alain Galarneau (P)	Audience continuée	14 juin 2019	9 h 30	Ordre des infirmières et infirmiers du Québec 4200, rue Molson Montréal (Québec) H1Y 4V4 Salle M-140

N° dossier Nom de l'infirmière/infirmier	Nature de la plainte	Plaignant(e)	Président(e) & membres	Procureur(e) plaignant(e) (P) Procureur(e) intimé(e) (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
20-19-00754 Mohamed Islam Ben Sid El Haj, infirmier (Permis n° 214 1143)	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir fait preuve de violence verbale à l'égard d'une cliente (art. 37 du <i>Code de déontologie des infirmières et infirmiers</i>, RLRQ chapitre I-8, r.9) ; - Avoir fait preuve de violence verbale et physique à l'égard d'un client (art. 37 du <i>Code de déontologie des infirmières et infirmiers</i>, RLRQ chapitre I-8, r.9) ; - Défaut d'avoir pris les moyens nécessaires pour assurer le respect de la dignité d'un client (art. 3.1 du <i>Code de déontologie des infirmières et infirmiers</i>, RLRQ chapitre I-8, r.9) ; - Avoir posé des actes dérogatoires à l'honneur ou à la dignité de la profession en (propos inappropriés tenus à l'égard de collègues) (art. 59.2 du <i>Code des professions</i>, RLRQ c. C-26). 	Cindy Gosselin, syndique adjointe	Président à être déterminé M ^{me} Daphney St-Germain, infirmière M ^{me} Guylaine Parent, infirmière	M ^e Alain Galarneau (P)	Plainte	8 et 9 juillet 2019	9 h 30	Hôtel Classique 2815 boulevard Laurier, Québec (Qué- bec) G1V 4H3 Salle René- Richard-Lemieux
20-18-00751 Caylah (Colleen) McCoy (Permis n° 89 2386)	<ul style="list-style-type: none"> - Défaut de collaborer et de répondre aux demandes de la syndique adjointe entravant ainsi l'enquête de cette dernière (art. 50 du <i>Code de déontologie des infirmières et infirmiers</i>, RLRQ chapitre I-8, r.9, art. 114 et 122 du <i>Code des professions</i>, RLRQ chapitre C-26). 	Myriam Brisson, syndique adjointe	M ^e Maurice Cloutier, président M ^{me} Andrée Duplantie, infirmière M ^{me} Diane Millette, infirmière	M ^e Marie-Eve Giguère (P)	Plainte	17 juillet 2019 AUDIENCE REMISE	9 h 30	Ordre des infir- mières et infir- miers du Québec 4200, rue Molson Montréal (Qué- bec) H1Y 4V4 Salle M-140

N° dossier Nom de l'infirmière/infirmier	Nature de la plainte	Plaignant(e)	Président(e) & membres	Procureur(e) plaignant(e) (P) Procureur(e) intimé(e) (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
20-19-00758 François Hamel, infirmier (Permis n° 204 1921)	<ul style="list-style-type: none"> - Infractions criminelles en lien avec l'exercice de la profession (art. 149.1 du <i>Code des professions</i>, RLRQ chapitre C-26) (trois chefs) ; - Avoir omis d'aviser la secrétaire de l'Ordre qu'il avait fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de cinq (5) ans d'emprisonnement ou plus (art. 59.3 du <i>Code des professions</i>, RLRQ c. C-26); - Avoir omis d'aviser la secrétaire de l'Ordre qu'il avait fait l'objet d'une décision judiciaire (art. 59.3 du <i>Code des professions</i>, RLRQ c. C-26). 	Martin Simard, syndic adjoint	Président à être déterminé M ^{me} Daphney St-Germain, infirmière M ^{me} Guylaine Parent, infirmière	M ^e Alain Galarneau (P)	Plainte	23 juillet 2019	9 h 30	Hôtel Classique 2815 boulevard Laurier, Québec (Qué- bec) G1V 4H3 Salle René- Richard-Lemieux

N° dossier Nom de l'infirmière/infirmier	Nature de la plainte	Plaignant(e)	Président(e) & membres	Procureur(e) plaignant(e) (P) Procureur(e) intimé(e) (I)	Nature de l'audience	Date	Heure	Lieu
20-18-00751 Caylah (Colleen) McCoy (Permis n° 89 2386)	- Défaut de collaborer et de répondre aux demandes de la syndique adjointe entravant ainsi l'enquête de cette dernière (art. 50 du <i>Code de déontologie des infirmières et infirmiers</i> , RLRQ chapitre I-8, r.9, art. 114 et 122 du <i>Code des professions</i> , RLRQ chapitre C-26).	Myriam Brisson, syndique adjointe	M ^e Maurice Cloutier, président M ^{me} Andrée Duplantie, infirmière M ^{me} Diane Millette, infirmière	M ^e Marie-Eve Giguère (P)	Plainte	30 septembre 2019	9 h 30	Ordre des infirmières et infirmiers du Québec 4200, rue Molson Montréal (Québec) H1Y 4V4 Salle M-140